

Un vignoble qui tient sa place

Avec 750 000 hectares, la France représente 11 % de la surface mondiale de vignes de cuve (CNIV 2019)

En 2019, la France a produit 4,2 milliard de litres de vin soit 17% de la production mondiale.

Il s'agit du 2ème producteur mondial de vin derrière l'Italie, en volume.

La France est le 2ème pays consommateur de vin au monde derrière les Etats-Unis et devant l'Italie.



Le vignoble de Bergerac : 1,5 % en surface et 1,2 % en volume des AOC françaises en 2019

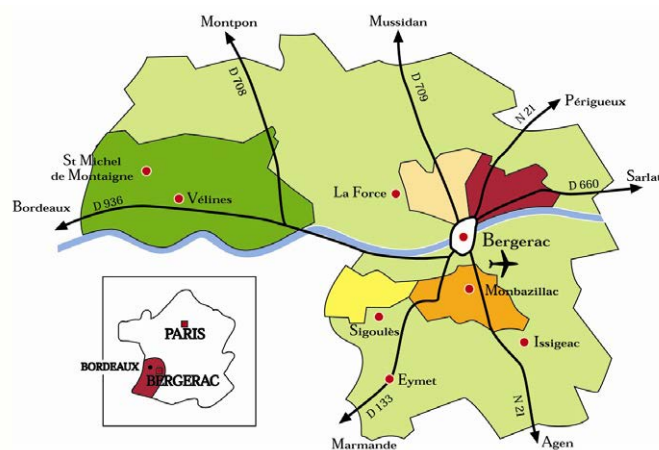
- Le vignoble bergeracois représente 1,5% de la surface du vignoble viticole en AOC française.

- La vigne occupe 3,9% de la SAU du département, représente 9% du total de la valeur des productions du département.

- La viticulture bergeracoise : c'est 710 producteurs pour 11500 hectares en 2019, et 13 appellations.

- L'encépagement principal :
 - 4 cépages rouges : merlot, cabernet franc, cabernet sauvignon, cot.

- 3 cépages blancs : sémillon, sauvignon, muscadelle.



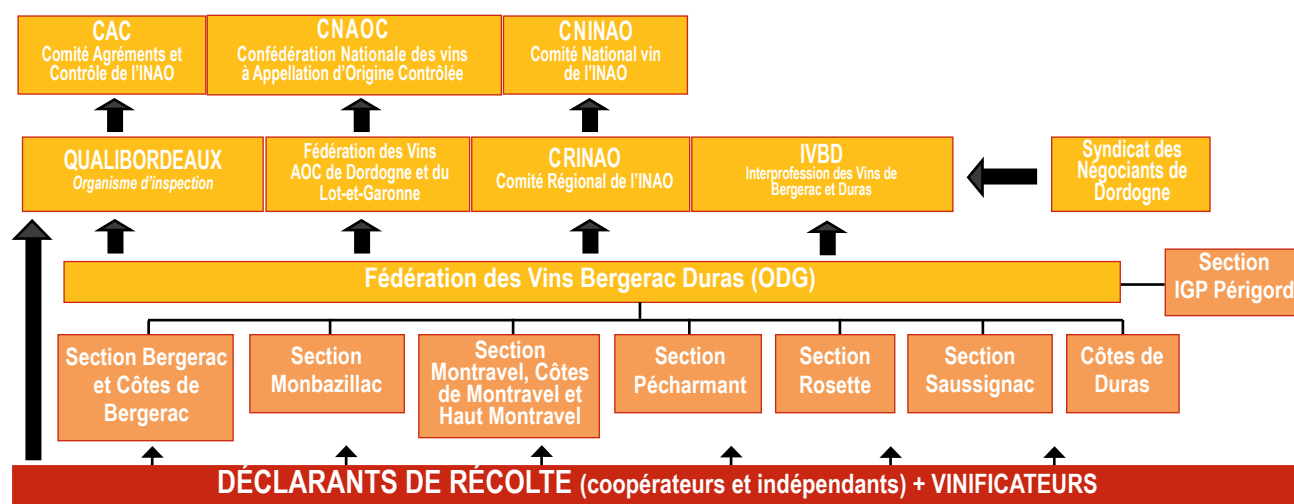
Les opérateurs de la filière

Les structures viticoles

Les viticulteurs se répartissent de la manière suivante : 55% en cave particulière, 45% coopérateurs répartis sur 4 caves coopératives (Sigoulès, Alliance Aquitaine, Monbazillac, Cave du Céou).

En surface, les caves particulières représentent 67% et les coopérateurs 33%. La surface moyennes des exploitations est de 16 hectares.

L'organisation de la filière



Les repères technico-économiques

Conditions de production des différentes appellations

(Source FVBD 2020)

	Rendements 2020	Richesse en sucre des lots	TAV naturel minimum moyen	Enrichissement maximum
Appellations	hl/ha	g/l	%/vol	%/vol
Bergerac sec	67	170	10,5	0,5
Bergerac rosé	64	170	10,5	0,5
Bergerac rouge	60	189	11	
Côtes de Bergerac rouge	50	198	11,5	
Côtes de Bergerac Blanc	55	187	11,5	1,5
Côtes de Duras sec	63	170	10,5	1
Côtes de Duras rosé	63	180	10,5	1
Côtes de Duras rouge	60	180	10,5	
Côtes de Duras moelleux	55	185	11,5	1,5
Montravel blanc	64	178	11	0,5
Montravel rouge	50	198	11,5	
Côtes de Montravel	52	198	12	1,5
Haut Montravel	25	255	17	
Saussignac	25	272	17	
Pécharmant	50 ¹	198	11,5	
Rosette	50	196	12	1,5
Monbazillac	27	246 ³	15,5	
Monbazillac sélection de grains nobles	27	255	17	
IGP Périgord blanc	120 ²		9,5	0,5 ⁴
IGP Périgord rosé	120		9,5	0,5
IGP Périgord rouge	120		9,5	

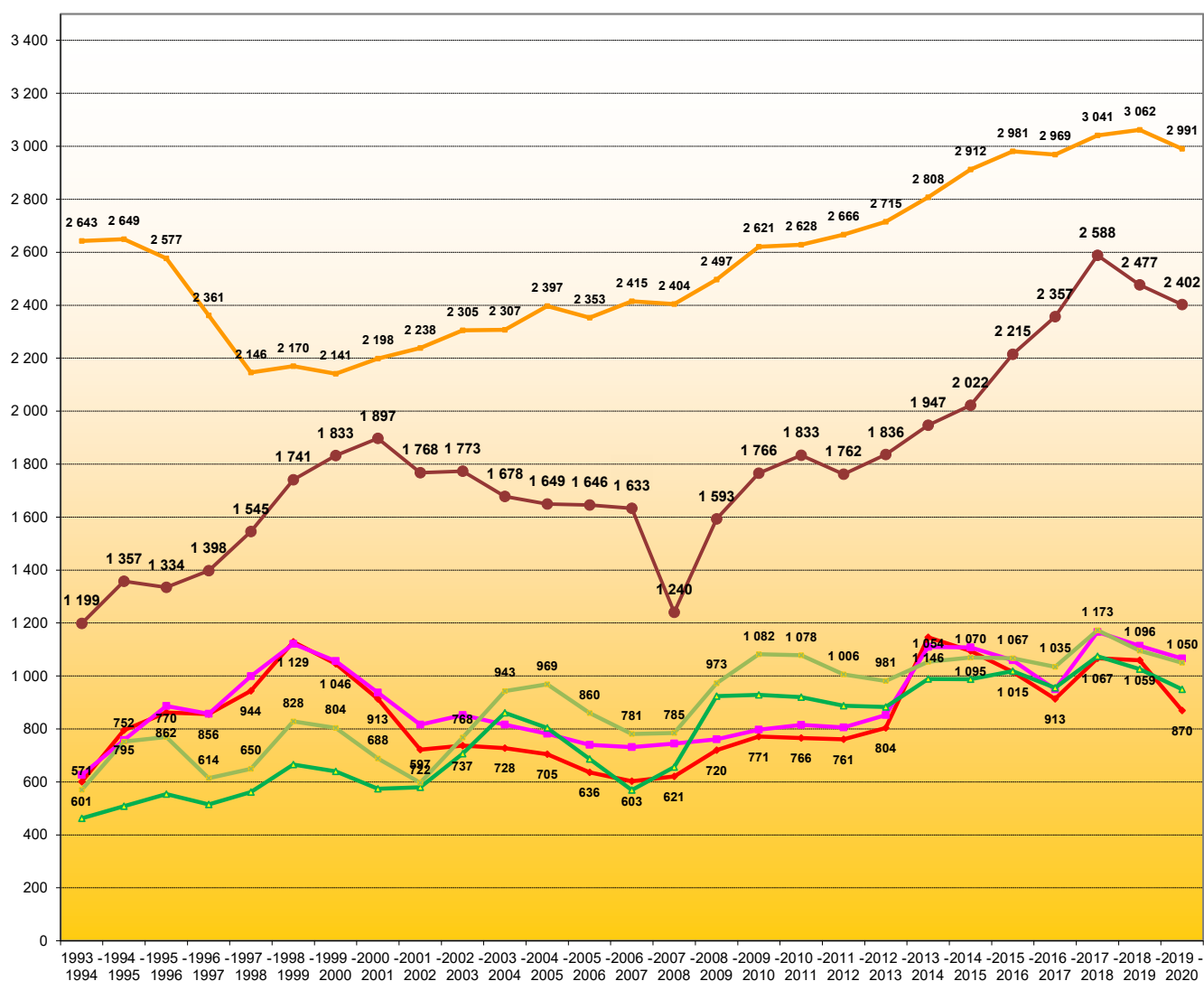
¹ rendements variables selon la densité :
de 3500 à 3999 pieds = 40 hl/ha
de 3000 à 3499 pieds = 34 hl/ha
moins de 3000 pieds = 27 hl/ha

² rendements en vin clair (sans bourbes et lies)

³ soit un degré minimum à la parcelle de 14,5 % vol.

⁴ 1,5 % vol. pour les blancs avec sucres

Cours moyen de Campagne - Vrac-Vrac - Principales AOC de Bergerac - série quinquennale - en €/T (Source IVBD 2020)



- Bergerac Rouge
- Bergerac Rosé
- Bergerac Sec
- Côtes de Bergerac Blanc
- Monbazillac
- Pécharmant

Les coûts économiques du vignoble de Bergerac en 2020 (Source CerFrance)

Coûts de revient comptables moyens observés

	Bouteilles	Vrac
Coût de production raisin	5 000 €/ha	3 500 €/ha
Coût de vinification et élevage	27 €/hl	20 €/hl
Coût de mise en bouteille	1,10 €/bouteille	-
Coût d'habillage emballage	0,40 €/bouteille	
Coût moyen de commercialisation	2,10 €/bouteille	

Les points forts et les problématiques

Filière structurée par l'organisme de défense et de gestion et l'interprofession viticole en matière d'AOC.

Les points forts de la filière :

- Gamme de vins complète
- Des terroirs de qualité
- Progression qualitative du vignoble
- Dynamique de restructuration du vignoble
- Territoire fortement engagé sur l'environnement

Les problématiques de la filière :

- La place du vin dans la société
- L'évolution des structures
- La diminution importante des acteurs
- Le nombre croissant d'exploitants de plus de 55 ans et sans repreneur

Le bio et la "HVE" sont plébiscités

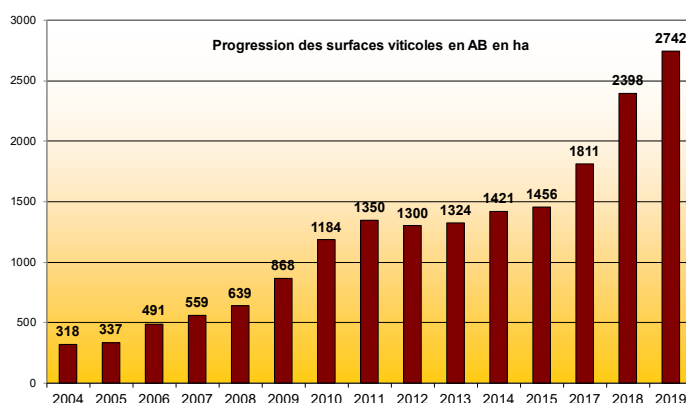
La certification HVE3 (haute valeur environnementale) représente 92 entreprises fin 2019.

Les surfaces en conversion en viticulture biologique progressent en Dordogne (Cf graphique ci-contre).

La part du vignoble conduit en viticulture biologique représente plus de 22% des surfaces du vignoble et 20% des domaines viticoles du Bergeracois. Ces chiffres sont supérieurs aux moyennes nationales.

La Chambre d'agriculture de Dordogne accompagne directement de nombreux agriculteurs dans leur pré-conversion et post-conversion ainsi que dans la démarche HVE3.

(Source Agence Bio)



Les financements de la filière

• **Aides à la conversion à l'Agriculture Biologique (aides CAB de la PAC) :** mesure qui vise à accompagner les agriculteurs qui s'engagent en Agriculture Biologique (1ère ou 2ème année de conversion). La demande de cette aide se fait au moment de la déclaration PAC (du 1er avril au 15 mai), à hauteur de 350 €/ha/an et pour une durée de 5 ans.

• **Programme d'aide FranceAgriMer**
Destiné à accompagner l'achat de matériels d'application de produits phytosanitaires les plus performants ainsi que certains équipements alternatifs à l'utilisation de ces produits.

Les actions Chambre d'agriculture

(en partenariat avec la filière)

Vignoble

- Animation, réseau viticole de surveillance sanitaire bergeracois
- Conseils techniques spécialisés
- Recherche de références pour une amélioration qualitative de la récolte (matériel végétal, optimisation agronomique et environnementale de la protection du vignoble, alternatives au chimique pour l'entretien des sols, travail sur le maintien de la gestion de la fertilité des sols...)
- Contrôle pulvérisateur
- Appui technique auprès de l'ODG et de la FVBD
- Appui technique en agriculture biologique et biodynamique

Chai

- Traitements des effluents vinicoles (diagnostics de chai, plan d'épandage...)

Conseil d'entreprise

- Accompagnement technico-économique (pour les démarches qualité)
- Diagnostic préalable (pour les démarches de certification)
- Divers programmes de formation (Certiphyto, gestion des terroirs viticoles, agronomie, biodynamie, conversion AB, taille, engrais verts...)

Sources : IVBD, DGDDI, OIV, FranceAgrimer, INSEE, FVBD, CerFrance, DDT, MSA.

Cette plaquette est réalisée avec la collaboration de l'IVBD, de la Fédération des Vins de Bergerac Duras, de CerFrance, et grâce au concours financier :



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »



Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
COULOUNIEIX CHAMIERIS
Adresse postale :
CS 10250 24060 - PERIGUEUX CEDEX 9
dordogne.chambagri.fr
Contact : 05 53 63 56 50

